



www.impotsdirects.public.lu

Bureau d'imposition: _____

Nom du contribuable: _____

Revenus provenant de la location de propriétés bâties

(Annexe à la déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2016)

Lorsque l'immeuble est entièrement loué, les parties grises de la formule ne sont pas à remplir

Ligne			
1	Immeuble sis à _____	Prix terrain	+
2	Rue _____ No _____	Frais d'acte	+
3	Construit en _____ Achevé au _____ Acheté en _____	Prix d'acquisition / construction	+
4		Prix immeuble	=
5	Valeur unitaire de l'immeuble _____ Remboursement TVA _____		

I. RECETTES DE LOCATION ET DETERMINATION DES QUOTES-PARTS ¹⁾

7	A) Parties de l'immeuble louées et loyers	Etage	Pièces	Surface	Quote-part	Loyer	Montant	
8	perçus en 2016							
9								
10								
11								
12		Sous-total :					→	

13	Loyers perçus des années antérieures _____	
14	Recettes provenant de la location de garages (si non compris aux lignes 8 à 13 ci-dessus) _____	
15		Loyer brut :

16	B) Parties de l'immeuble donnant lieu à l'imposition d'une valeur locative forfaitaire dans le chef du propriétaire	Etage	Pièces	Surface	Quote-part	Occupée depuis le	Quote-part de la valeur locative ²⁾	
17	Valeur unitaire à répartir : _____							
18	1) Habitation personnelle							
19	2) Habitations cédées à titre gratuit							
20	C) Parties de l'immeuble occupées à des propres fins professionnelles							
21	(y compris habitation mise à la disposition d'un membre du personnel)							
21		Sous-total :					→	

22	Total des recettes A) + B) + C) _____	+
23	Total des frais d'obtention (ligne 48) _____	-
24	Revenu net de la location (à reporter au modèle 100, feuille L, cellules 1001 à 1004)	=

1) Pour déterminer les quotes-parts, il peut être tablé sur la relation entre les valeurs locatives brutes réelles ou bien sur la relation entre les surfaces des locaux compte tenu de leur situation.
 2) La valeur locative annuelle est fixée à 4 % de la quote-part de la valeur unitaire égale ou inférieure à 3 800 EUR et à 6% de la quote-part de la valeur unitaire dépassant 3 800 EUR.

Ligne	Frais d'obtention de l'année 2016 (en cas de déduction forfaitaire, passer à la ligne 41)			A remplir, si une partie de l'immeuble donne lieu à l'imposition d'une valeur locative forfaitaire.		
				Frais communs à l'immeuble entier	Frais particuliers relatifs à la partie louée	Frais d'obtention
25	Frais d'entretien et de réparation déductibles en 2016			Montant	Montant	Montant
	Nom et adresse de l'entrepreneur, de l'artisan ou du fournisseur	Genre des travaux	Date du paiement			
26						
27						
28						
29	Étalement des dépenses importantes d'entretien et de réparation					
30	Fraction des dépenses importantes de l'année 2016 (selon détail ligne 49) _____					
31	Fraction des dépenses importantes des années antérieures (selon déclaration(s) de (des) année(s) : _____) _____					
32	Frais d'obtention divers non remboursés par le locataire					
	Assurance-incendie, assurance responsabilité civile _____					
33	Electricité, chauffage, taxe d'eau _____					
34	Divers (fournir détails en annexe) _____					
35	Amortissement					
	désignation du bien	taux	valeur à amortir	amortissement		
36						
37						
38	total :					
39	Quote-part louée de l'immeuble: _____ %.			total :		→
	Frais communs relatifs à la partie louée à reporter					→
40					Sous-total :	
41	Option pour le procédé de la déduction forfaitaire des frais d'obtention ³⁾					
	La déduction forfaitaire, des frais énumérés aux lignes 25 à 39, est fixée à 35% du loyer brut sans pouvoir dépasser 2 700 EUR.					<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
42				quote-part relative à		
	Montant global	l'habitation personnelle (voir lignes 46 et 47)	l'habitation cédée à titre gratuit (voir lignes 46 et 47)	la partie louée		
43	Intérêts de dettes					→
44	Rentes et charges permanentes					→
45	Frais de gérance					→
46	Impôt foncier, taxe de canalisation, taxe d'enlèvement des ordures					→
47	Total des frais relatifs à la partie louée :					
48	Quote-part des intérêts ou arrérages de rentes de la partie habitée personnellement ou cédée gratuitement ⁴⁾ _____					
49	Frais d'obtention de la partie non louée engagés avant l'occupation (fournir détails en annexe) _____					
50	Total des frais d'obtention (à reporter à la ligne 23) :					
51	Détail des dépenses importantes d'entretien et de réparation de 2016 pour lesquels l'étalement est demandé sur _____ années (maximum 5 années). La fraction relative à l'année 2016 est à reporter à la ligne 30.					
	Nom et adresse de l'entrepreneur, de l'artisan ou du fournisseur	Genre des travaux	Date du paiement	Montant		
52						
53	Total des dépenses importantes :					
54	Détail des dettes, des arrérages de rentes et des charges permanentes (à reporter aux lignes 42, 43 et 46)					
	Nom de la banque ou nom et adresse du bénéficiaire de la rente	Relation économique de la dette ou nature de la rente	Montant de la dette à la fin de l'année	Intérêts débiteurs ou charges acquittés		
55						
56	Total des intérêts débiteurs ou/et des charges :					

3) Cocher la case utile

4) A partir de l'occupation, la déduction des frais est limitée aux intérêts de dettes et aux rentes et charges permanentes (maximum déductible voir feuille L modèle 100, rubrique L2)